

Initiative de démocratisation des données

ACCORD POUR L'ACQUISITION ET L'UTILISATION DES DONNÉES

entre

Statistique Canada

et

établissement d'enseignement

(Nom)

Adresse

représenté par :

(Nom)

(Titre)

Je, soussigné(e), atteste que mon établissement d'enseignement est un établissement canadien agréé d'enseignement postsecondaire qui s'est engagé à devenir membre cotisant de l'Initiative de démocratisation des données (IDD).

Je reconnais que :

- 1) dans le cadre de l'Initiative de démocratisation des données (IDD), Statistique Canada donnera à mon établissement d'enseignement accès, en temps opportun, conformément à mon abonnement, à des produits de données normalisés de Statistique Canada tels que les fichiers de microdonnées à grande diffusion (ensembles de données non reconnaissables renfermant des caractéristiques ayant trait aux unités visées par une enquête), des fichiers et des bases de données normalisés (comportant des données agrégées définies et déterminées par Statistique Canada) ainsi que des fichiers géographiques, dans les formats électroniques disponibles;

- 2) le gouvernement du Canada est le propriétaire ou le détenteur des droits de propriété intellectuelle (y compris des droits d'auteur) afférents à ces produits de données et que l'accord ne constitue qu'une licence pour acquérir et utiliser lesdits produits et n'est translatif d'aucun titre ni droit;
- 3) le propriétaire met les produits de données à la disposition de mon établissement d'enseignement tels quels, sans faire de représentation ni offrir de garantie explicite ou implicite sur leur pertinence et leur adaptation à des fins particulières;
- 4) les produits de données sont mis à la disposition de mon établissement d'enseignement à des fins exclusives d'enseignement, de recherche, de publication et/ou de planification de services éducatifs au sein de mon établissement d'enseignement et ne peuvent être utilisés à d'autres fins sans l'autorisation préalable écrite et explicite de Statistique Canada à cet effet;
- 5) les produits de données doivent être mis à la disposition des seuls enseignants, étudiants et autres membres du personnel de mon établissement d'enseignement (ci-après désignés comme étant les << utilisateurs autorisés >>) et uniquement pendant qu'ils ont ce statut dans mon établissement d'enseignement;
- 6) les utilisateurs autorisés de mon établissement d'enseignement n'ont pas le droit d'utiliser les produits de données à des fins commerciales ou lucratives, pour leur propre compte, celui d'autres ministères ou celui de mon établissement d'enseignement, sans la permission expresse et écrite de Statistique Canada;
- 7) les utilisateurs autorisés ne devront pas tenter d'identifier à nouveau les enregistrements sur les fichiers de microdonnées dans le but de relier les détails qu'ils renferment à une personne, à une entreprise ou à une organisation en particulier;
- 8) la distribution, à l'extérieur de mon établissement d'enseignement, de toute donnée obtenue dans le cadre du présent accord, que ce soit par la vente, le don, le transfert ou l'échange de toute partie des données, est strictement interdite, sauf s'il s'agit de participants officiels à l'Initiative de démocratisation des données, auquel cas la distribution devra être autorisée par la personne-ressource de l'IDD;
- 9) la publication des analyses et des résultats de recherches réalisées à l'aide d'un produit de données est permise dans des communications de recherche telles que des publications érudites, des revues spécialisées et d'autres documents assimilés; les auteurs de ces communications sont tenus de préciser que Statistique Canada est la source de ces données

et d'indiquer que les constats ou les vues exprimés n'engagent que les auteurs ou les utilisateurs autorisés et ne sont pas ceux de Statistique Canada; la permission d'inclure des extraits de ces données dans des manuels doit être obtenue auprès de la Section des prix et octroi de licences de la Division des services à la clientèle de Statistique Canada;

- 10) des mesures de sécurité doivent être prises pour empêcher l'accès non autorisé aux produits de données;
- 11) Statistique Canada facturera une fois l'an à mon établissement d'enseignement, durant le deuxième trimestre (avril-juin), l'accès aux produits et fichiers de l'IDD, et le paiement devra être effectué dans les quatre-vingt-dix jours suivant la réception de la facture; toute dérogation à cette règle devra être approuvée par le gestionnaire de la Division de l'accès aux microdonnées de Statistique Canada;
- 12) cet accord restera en vigueur jusqu'à ce que l'une ou l'autre des parties y mette fin, après un préavis d'un an;
- 13) si mon établissement d'enseignement décide de mettre fin à sa participation ou n'honore pas ses engagements financiers à l'égard de l'IDD énoncés à la clause 11, cet accord prendra fin;
- 14) sauf si mon établissement d'enseignement a négocié avec Statistique Canada des conditions aux termes desquelles il pourrait continuer à offrir l'accès aux produits de données qu'il a obtenu en vertu de présent accord, il devra :
 - a. cesser de donner accès aux produits de données et en informer dûment les utilisateurs;
 - b. prendre immédiatement des mesures pour interrompre toute utilisation des données obtenues dans le cadre de l'IDD par tous ses utilisateurs autorisés dans l'établissement et les établissements partenaires;
 - c. détruire toutes les copies de données et de produits de données;
 - d. confirmer par écrit à Statistique Canada qu'il y a effectivement eu destruction des données, interruption de l'accès et notification des utilisateurs;
- 15) si mon établissement d'enseignement décidait de mettre fin à sa participation à l'IDD puis d'y participer à nouveau dans une période de cinq ans, il devrait payer une amende correspondant aux droits annuels qu'il aurait dû verser pendant les années de sa non-participation;

16) toute violation répétée ou non réparée du présent accord peut entraîner la résiliation dudit accord par l'une des parties sur avis écrit à l'autre partie;

17) on informera les utilisateurs autorisés de ces conditions d'utilisation des données en leur remettant copie de la licence d'utilisation des données (qui constitue l'annexe 1) du présent document ou encore d'un document ou d'un avis renfermant des renseignements semblables.

Je déclare avoir lu et compris les conditions régissant l'utilisation des produits de données. J'accepte de respecter ces conditions et de prendre toutes les mesures raisonnables nécessaires à leur observation et à leur application dans mon établissement d'enseignement.

Représentant de l'établissement d'enseignement

Signature

Témoin B Personne-ressource de l'IDD

Nom

Date

Représentant de Statistique Canada

Signature

Nom

Date

ANNEXE 1

INITIATIVE DE DÉMOCRATISATION DES DONNÉES – MODÈLE DE LICENCE D'UTILISATION DES DONNÉES

Le gouvernement du Canada est le propriétaire ou le détenteur des droits de propriété intellectuelle (y compris des droits d'auteur) afférents aux produits de données offerts dans le cadre de l'Initiative de démocratisation des données; la présente licence ne vise que l'utilisation de ces produits de données et n'accorde aucun titre ni droit.

Le propriétaire fournit ces produits de données tels quels, sans faire de représentation ni offrir de garantie explicite ou implicite sur leur pertinence et leur adaptation à des fins particulières.

Les produits de données ne doivent être utilisés que par les enseignants, étudiants et autres membres du personnel de cet établissement d'enseignement (ci-après désignés comme étant les << utilisateurs autorisés >>) et seulement pendant qu'ils ont ce statut dans l'établissement d'enseignement.

Ces produits de données sont offerts uniquement à des fins d'enseignement, de recherche, de publication et/ou de planification de services éducatifs dans cet établissement d'enseignement et ne peuvent être utilisés à d'autres fins sans l'autorisation préalable écrite et explicite de Statistique Canada à cet effet.

Les utilisateurs autorisés n'ont pas le droit d'utiliser ces produits de données à des fins commerciales ou lucratives, que ce soit pour leur propre compte ou pour celui de l'établissement d'enseignement.

Les utilisateurs autorisés ne devront pas tenter d'identifier à nouveau les enregistrements sur les fichiers de microdonnées dans le but de relier les détails qu'ils renferment à une personne, à une entreprise ou à une organisation en particulier.

Les utilisateurs autorisés peuvent conserver copie des produits de données pendant la période qui leur est nécessaire pour réaliser la recherche ou dispenser l'enseignement ainsi que pour les utiliser comme justification des méthodologies et des résultats d'une recherche ou pour les besoins d'une recherche et d'une analyse subséquentes.

La distribution, à l'extérieur de l'établissement d'enseignement, de toute donnée obtenue dans le cadre du présent accord, que ce soit par la vente, le don, le transfert ou l'échange de toute partie des données, est strictement interdite, sauf s'il s'agit de participants officiels à l'Initiative de démocratisation des données, auquel cas la distribution devra être autorisée par la personne-ressource de l'IDD.

La publication des analyses et des résultats de recherches réalisées à l'aide d'un produit de

données est permise dans des communications de recherche telles que des publications érudites, des revues spécialisées et d'autres documents assimilés. Les auteurs de ces communications sont tenus de préciser que Statistique Canada est la source de ces données et d'indiquer que les constats ou les vues exprimés n'engagent que les auteurs ou les utilisateurs autorisés. La permission d'inclure des extraits de ces données dans des manuels doit être obtenue auprès de la Section des prix et octroi de licences de la Division de la commercialisation de Statistique Canada.

On peut obtenir de plus amples renseignements sur les conditions d'utilisation auprès de la <<PERSONNE-RESSOURCE DE L'IDD >>